



Procès-verbal de la **séance ordinaire** du **Comité exécutif** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue le **mardi 1^{er} juin 2010, à 19 h 30**, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Lemieux.

1. OUVERTURE

La président, monsieur Jean-Marc Lemieux, ouvre la rencontre, souhaite la bienvenue et explique le déroulement de la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Sept commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

Guylaine Bernatchez	Jean-Pierre Pigeon
Monique Chrétien	Ghislain Smith
Jocelyne Côté	Jean-François Roy
Jean-Marc Lemieux	

Les commissaires-parents, madame Sylvie Pelletier et monsieur Joël Francoeur sont présents.

Sont aussi présents :

Monsieur Serge-Marie Fortin	coordonnateur du Service des ressources humaines
Monsieur Michel Morin	secrétaire général
Madame Marie-Josée Roy	directrice du Service des ressources humaines
Monsieur Martin Savoie	directeur du Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire directeur général adjoint

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010
 - 4.2 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2010
 - 4.4 Suivi au procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2010
5. Droit de parole
6. Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire :
 - 6.1 Assurances générales 2010-2011 (renouvellement)
 - 6.2 Achat de papier pour l'année 2010-2011
 - 6.3 Contrat d'entretien d'immeuble 2010-2012 - CentreChampagnat
7. Service des ressources humaines :
 - 7.1 Personnel enseignant :
 - 7.1.1 Octroi d'un congé sans traitement à temps partiel à madame Connie Fournier

- 7.1.2 Octroi d'un congé sans traitement à temps partiel à madame Geneviève Gendron
- 7.1.3 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à madame Line Gagnon
- 7.1.4 Octroi d'un congé sans traitement à temps partiel à madame Line Langlois
- 7.1.5 Octroi d'un congé sans traitement à temps partiel à madame Olivia-Claude Bernier
- 7.2 Personnel professionnel :
 - 7.2.1 Octroi d'un congé sans traitement à temps complet à madame Patricia Rioux
- 7.3 Personnel de soutien :
 - 7.3.1 Engagement d'une technicienne en organisation scolaire
- 8. Information et commentaires :
- 9. Autres affaires :
- 10. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-François Roy, et résolu,

CE-1006-145 que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

4. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2010

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Pierre Pigeon, et résolu,

CE-1006-146 que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2010 soit adopté tel que rédigé.

4.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2010

Le directeur général, monsieur Jean Letarte, procède au suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2010.

4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2010

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Guylaine Bernatchez, et résolu,

CE-1006-147 que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 mai 2010 soit adopté tel que rédigé.

4.4 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2010

Le directeur général, monsieur Jean Letarte, procède au suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2010.

5. DROIT DE PAROLE

Aucun droit de parole n'est accordé.

6. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, FINANCIÈRES, DE L'INFORMATIQUE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

6.1 ASSURANCES GÉNÉRALES 2010-2011 (RENOUVELLEMENT)

VU l'article 39 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs délégrant au comité exécutif le soin d'autoriser les contrats d'assurances nécessaires pour couvrir adéquatement la responsabilité civile de la Commission;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement reçue par la firme Lemieux, Ryan & Associés;

CONSIDÉRANT notre appréciation positive des services reçus de la firme Lemieux, Ryan & Associés ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Smith, et résolu,

CE-1006-148 que le contrat d'assurances générales soit octroyé à la firme Lemieux, Ryan & Associés au montant de 35 337 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et que le directeur du Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire soit mandaté pour signer tous les documents requis.

6.2 ACHAT DE PAPIER POUR L'ANNÉE 2010-2011

VU l'article 29 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les achats de biens et services dont les coûts sont supérieurs à 30 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

VU la résolution CE-1005-127 mandant la Commission scolaire de procéder à un appel d'offres autonome comme par les années passées pour l'achat du papier requis en 2010-2011;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public paru dans la Section régionale Gaspésie, édition du 12 mai 2010 ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 6 mai 2010 ;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue :

SOUSSIONNAIRES	PAPETERIE CARTIER INC.
Territoire de la Commission scolaire	Oui
Papier blanc régulier ¹	38 416,03 \$
Papier et carton couleur ¹	5 089,30 \$
Total¹	43 505,33 \$
Conforme	Oui
Recommandation	✓

¹ Les taxes ne sont pas incluses

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Monique Chrétien, et résolu,

CE-1006-149 que le contrat pour l'achat du papier pour l'année 2010-2011, projet

059-0910-010, soit octroyé à La Papeterie Cartier inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 43 505,33\$, taxes non incluses, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire à signer tous les documents requis pour et au nom de la Commission scolaire.

6.3 CONTRAT D'ENTRETIEN D'IMMEUBLE 2010-2012 – CENTRE CHAMPAGNAT

VU l'article 29 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les achats de biens et services dont les coûts sont supérieurs à 30 000 \$ jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

VU l'appel d'offres paru dans la Section régionale Gaspésie, édition du 12 mai 2010;

CONSIDÉRANT le besoin de services en entretien d'immeuble du centre Champagnat, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2012;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues:

Soumissionnaire	Territoire de la Commission scolaire	Montant (avant taxes)	Conforme	Recommandation
Yvan Collin	Oui	63 350 \$	Oui	✓
Squeegy vitres	Oui	79 750 \$	Oui	

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-François Roy, et résolu,

CE-1006-150 de retenir les services de Yvan Collin pour le contrat d'entretien d'immeuble du centre Champagnat au montant de 63 350 \$, plus taxes, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2012, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, financières, de l'informatique et du transport scolaire à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs.

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1. PERSONNEL ENSEIGNANT

7.1.1 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL À MADAME CONNIE FOURNIER

VU la clause 5-1.02 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 23 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps partiel adressée au Service des ressources humaines par madame Connie Fournier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des Services éducatifs et de la direction de l'école;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Sylvie Pelletier, et résolu,

CE-1006-151 d'octroyer un congé sans traitement à temps partiel équivalent à 50% de sa tâche régulière d'enseignante à madame Connie Fournier pour l'année scolaire 2010-2011.

7.1.2 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL À MADAME GENEVIÈVE GENDRON

VU la clause 5-1.02 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 23 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps partiel adressée au Service des ressources humaines par madame Geneviève Gendron;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction de l'école;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-François Roy, et résolu,

CE-1006-152 d'octroyer un congé sans traitement à temps partiel équivalent à deux mois, soit du 1^{er} mars 2011 au 30 avril 2011, de sa tâche régulière d'enseignante à madame Geneviève Gendron.

7.1.3 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MADAME LINE GAGNON

VU la clause 5-15.012 de la convention collective du personnel enseignant;

VU l'article 23 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Line Gagnon;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Guylaine Bernatchez, et résolu,

CE-1006-153 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet pour l'année scolaire 2010-2011 à madame Line Gagnon.

7.1.4 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL À MADAME LINE LANGLOIS

VU la clause 5-1.02 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 23 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps partiel adressée au Service des ressources humaines par madame Line Langlois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction de l'école;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Pierre Pigeon, et résolu,

CE-1006-154 d'octroyer un congé sans traitement à temps partiel

équivalent à 5 périodes par 9 jours de sa tâche régulière d'enseignante à madame Line Langlois pour l'année scolaire 2010-2011.

7.1.5 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL À MADAME OLIVIA-CLAUDE BERNIER

VU la clause 5-1.02 de la convention collective locale du personnel enseignant;

VU l'article 23 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps partiel adressée au Service des ressources humaines par madame Olivia-Claude Bernier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction de l'école;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Monique Chrétien, et résolu,

CE-1006-155 d'octroyer un congé sans traitement à temps partiel équivalent à 20% de sa tâche régulière d'enseignante à madame Olivia-Claude Bernier pour l'année scolaire 2010-2011.

7.2 PERSONNEL PROFESSIONNEL

7.2.1 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET À MADAME PATRICIA RIOUX

VU la clause 7-3.01 de la convention collective du personnel professionnel;

VU l'article 23 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Patricia Rioux;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Sylvie Pelletier, et résolu,

CE-1006-156 d'octroyer un congé sans traitement à temps complet du 9 août 2010 au 5 août 2011 à madame Patricia Rioux.

7.3 PERSONNEL DE SOUTIEN

7.3.1 ENGAGEMENT D'UNE TECHNICIENNE EN ORGANISATION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT le plan des effectifs du personnel de soutien 2009-2010;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de technicienne en organisation scolaire (100 %) à l'école C.-E.-Pouliot;

CONSIDÉRANT l'article 7-1.03 de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Guylaine Bernatchez, et résolu,

CE-1006-157 d'engager madame Janick Minville dans un poste régulier

(100%) de technicienne en organisation scolaire à l'école C.-
E.-Pouliot à compter du 1^{er} juillet 2010.

8. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

- ◆ Le président, monsieur Jean-Marc Lemieux, propose de tenir la prochaine séance du Comité exécutif le mercredi 23 juin 2010 à 19 h 30. Si cela est possible, cette séance extraordinaire pourrait se dérouler en visioconférence.

9. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire ne fut discutée.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Pierre Pigeon, et résolu,

CE-1006-158 que la séance soit levée à 20 h 30.

Président

Secrétaire général